STOP DRIVE = INTERDICTION DE ROULER

Protégeons nos familles



AIRBAGS TAKATA DÉFECTUEUX :

MOBILISATION GÉNÉRALE POUR LA SÉCURITÉ EN MARTINIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté Égalité Fraternité

Autos GM
La Garantie des Grandes Marques

CIE

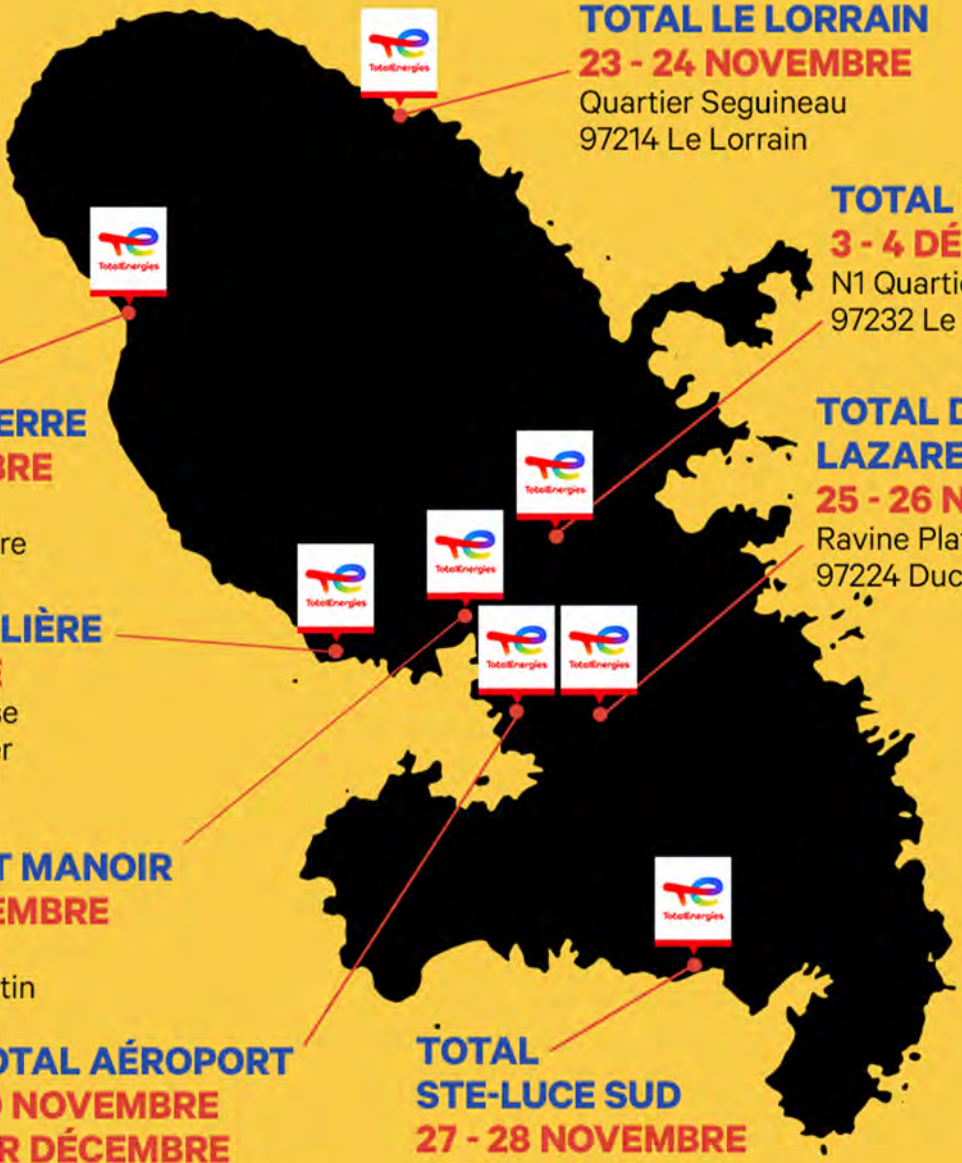
CENTRE AUTO place d'armes

LANES AUTOMOBILES

MA MARTINIQUE AUTOMOBILES

SODIVA

OPÉRATION VÉRIFICATION TAKATA
STATIONS-SERVICE TOTALENERGIES
de 11h à 14h et de 16h à 20h



TOTAL LE LORRAIN
23 - 24 NOVEMBRE
Quartier Seguineau
97214 Le Lorrain

TOTAL UNION EST
3 - 4 DÉCEMBRE
N1 Quartier Union
97232 Le Lamentin

TOTAL ST PIERRE
5 - 6 DÉCEMBRE
Rue Isambert
97250 Saint-Pierre

TOTAL DUCOS LAZARET
25 - 26 NOVEMBRE
Ravine Plate
97224 Ducos

TOTAL BATELIÈRE
2 DÉCEMBRE
Hameau de l'Anse
97233 Schœlcher

TOTAL PETIT MANOIR
20 - 21 NOVEMBRE
Petit Manoir
97232 Le Lamentin

TOTAL AÉROPORT
30 NOVEMBRE
1ER DÉCEMBRE
N5 - 97232 Le Lamentin

TOTAL STE-LUCE SUD
27 - 28 NOVEMBRE
N5 Morne Pavillon
97228 Sainte-Luce

0805 38 60 40
Numéro unique et gratuit

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
CIE
CENTRE AUTO place d'armes
LANES AUTOMOBILES
MA MARTINIQUE AUTOMOBILES
SODIVA
Autos GM La Garantie des Grandes Marques

CAMPAGNE TAKATA MARTINIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 19 novembre 2026

A partir du 20 novembre 2026, les concessionnaires de Martinique déploie le 4e volet de l'action collective TAKATA sur l'ensemble du territoire, avec une communication renforcée et une opération de proximité dans les stations-service Total.

UN BILAN ENCOURAGEANT, MAIS LA MOBILISATION QUI RESTE INDISPENSABLE

Grâce aux actions engagées et à la mobilisation des professionnels de l'automobile, **près de 24 400 véhicules ont déjà été sécurisés en Martinique.** Toutefois, **environ 12 300 véhicules circulent encore avec un airbag Takata défectueux,** exposant leurs occupants à un risque grave, potentiellement mortel.

Si les résultats témoignent des progrès accomplis, ils rappellent également l'urgence de poursuivre les efforts pour identifier et sécuriser l'ensemble des véhicules concernés. C'est dans ce contexte que les concessionnaires automobiles de Martinique, en partenariat avec la Préfecture, lancent **le 4 volet de leur action collective à compter du vendredi 20 novembre 2026.**

UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION INTENSIFIEE

Avec le soutien de leurs partenaires médias, les concessionnaires renforcent leur présence dans les médias afin de sensibiliser le plus grand nombre d'automobilistes à l'urgence de faire vérifier leur véhicule et de procéder, si nécessaire, au remplacement gratuit de leur airbag.

Une nouvelle opération de proximité dans les stations-service Total

En complément de cette campagne, une opération de terrain sera déployée **du vendredi 20 novembre au dimanche 6 décembre 2026,** en partenariat avec les stations-service Total de Martinique.

Des équipes dédiées iront directement à la rencontre des automobilistes, chaque jour, sur deux créneaux horaires : **de 11h à 14h et de 16h à 20h.**

Dans les stations participantes, un dispositif spécifique sera mis en place :

- Un comptoir d'accueil dédié à l'opération TAKATA.
- Deux hôtes ou hôtesses identifiables grâce à leur chasuble, pour proposer aux automobilistes une vérification de leur véhicule.
- Une vérification rapide sur tablette, à partir de la plaque d'immatriculation.

L'objectif : aller au plus près des Martiniquais, faciliter l'identification des véhicules concernés et accélérer leur mise en sécurité.

0805 38 60 40
Numéro unique et gratuit

Remplacement : simple, rapide et gratuit

Les concessionnaires rappellent que :
- **l'opération de remplacement est totalement gratuite,**
- **les pièces sont disponibles,**
- **les rendez-vous sont prioritaires,**
- **l'intervention dure entre 30 et 90 minutes selon les modèles**

UN RISQUE EXTRÊME EN ZONE TROPICALE :

Les airbags Takata, installés entre 1996 et 2019, présentent un risque avéré d'explosion. Leur dégradation est fortement accélérée dans les zones tropicales, caractérisées par une chaleur constante, une humidité élevée et une forte salinité. Les études des constructeurs confirment que les probabilités de défaillance sont nettement plus élevées dans les territoires ultramarins. Ce n'est pas un hasard si la majorité des décès recensés en France liés à ce dispositif sont survenus en Outre-mer.

UN MESSAGE ESSENTIEL : CHAQUE JOUR COMPTE

Un airbag défectueux représente un danger immédiat. La préfecture de la Martinique et les distributeurs automobiles de Martinique appellent tous les propriétaires de véhicules concernés à agir **sans délai** pour protéger leurs familles et contribuer à éliminer définitivement ce risque du parc circulant martiniquais.

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- **Les rendez-vous sont rapides et prioritaires**
- **L'opération est gratuite**
- **Le remplacement des airbags TAKATA dure entre 30 à 90 minutes**
- **Toutes les concessions agréées sont approvisionnées en pièces**

DEUX MANIÈRES DE VÉRIFIER SI VOTRE VÉHICULE EST CONCERNÉ

COMMENT ÇA MARCHE ?

0805 38 60 40
Numéro unique et gratuit

Du lundi au vendredi de 08 h à 17 h.
Un simple appel suffit. Munissez-vous :

- de votre numéro d'immatriculation
- ou de votre numéro VIN (numéro de châssis).

Ou rendez-vous sur le site internet :

https://www.ecologie.gouv.fr/rappel-airbag-takata

Vous saurez rapidement si votre véhicule est concerné.
Rapide, fiable et accessible à tous.

QU'EST-CE QU'UN VIN ?
ET OÙ LE TROUVER SUR SA CARTE GRISE ?

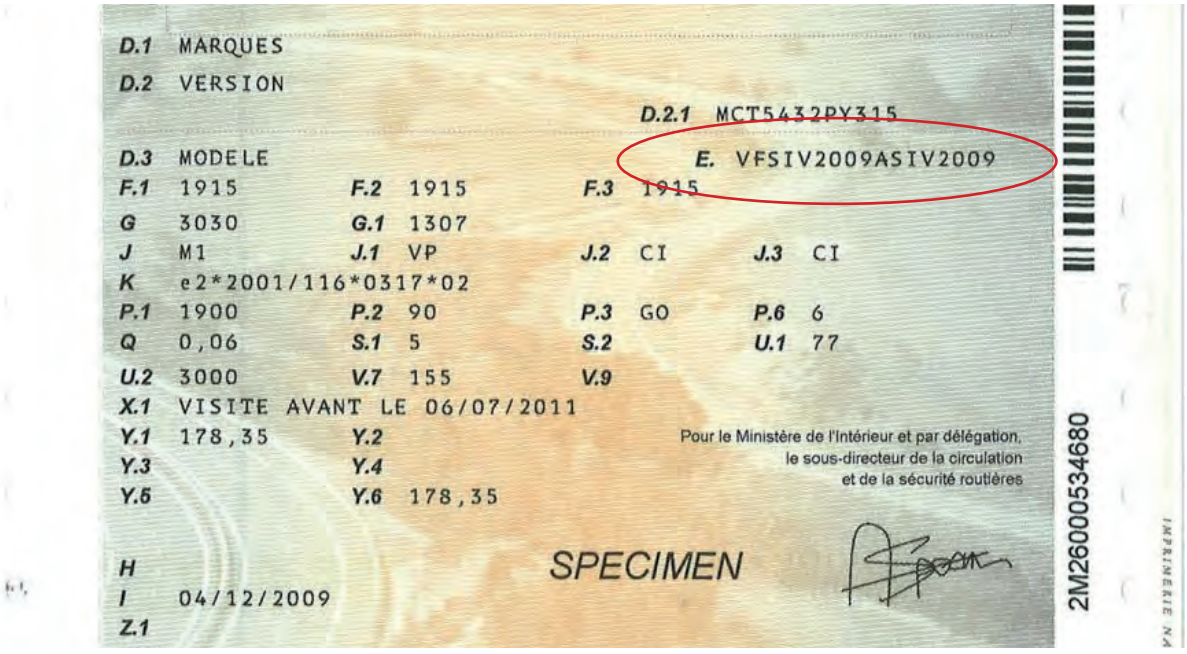
Le numéro VIN (Vehicle Identification Number) d'un véhicule apparaît au moins sur la plaque constructeur, sur le châssis et sur la carte grise.

Cette formulation se traduit par "numéro d'identification du véhicule".

Il s'agit d'un numéro unique attribué à chaque véhicule fabriqué. Composé d'une suite alphanumérique de 17 caractères, il permet d'identifier précisément un véhicule.

Le numéro VIN se trouve au repère E du certificat d'immatriculation.

Pour les cartes grises ancien format, le numéro VIN est indiqué dans la section Numéro d'identification.



VOUS AVEZ VENDU VOTRE VÉHICULE ?

Si vous avez reçu un courrier de rappel, même pour un véhicule que vous ne possédez plus :

- **transférez-le au nouveau propriétaire,**
- **ou informez votre ancienne concession.**

Un simple geste peut éviter un drame.
Votre responsabilité peut sauver une vie.

LE VÉHICULE EST EN ÉPAVE ? OU IMMOBILISÉ ?

Si le véhicule ne roule plus, contactez-nous via les lignes dédiées et/ou transmettez-nous l'attestation justifiant de l'immobilisation.

Un véhicule équipé d'un airbag Takata reste dangereux même en cas d'immobilisation.

PAS DE TEMPS À PERDRE !

Un airbag défectueux n'attend pas.

Un simple appel peut sauver une vie.